



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019 A 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 4 avril 2019, s'est rassemblé, en date du mercredi 10 avril 2019 à 20h00, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

A l'ouverture de la séance :

PRESENTS : MMES ET MM. XAVIER LAGRAVE, MARIE ASSIBAT, VINCENT BARRAILH LAFARGUE, CLAUDE POMIES, JEAN-CLAUDE SOUC, REGINE MAURO, NADINE JOIE, CLAIRE HAUPT, CEDRIC BOUET, STEPHANE LACAU, CHRISTOPHE CARTEAU, SONIA GUIVARC'H, JEAN-PIERRE CAUDY, PHILIPPE PELLARINI, JEAN-CLAUDE DARRACQ-PARIES, MARC HAVARD, DELPHINE DAUBA, ROBERT CABE, PAULETTE SAINT GERMAIN, FLORENCE GACHIE, AGATHE BOURRETERE, JEREMY MARTI, JEROME SAUBOUAS.

PROCURATIONS : MME MARIE-FRANCE BARRE A MME DELPHINE DAUBA, M. STEPHANE BRETHES A M. VINCENT BARRAILH LAFARGUE, M. KEVIN ODEN A M. CLAUDE POMIES.

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARIE ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 26

Conseillers Municipaux présents : 23

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3

Conseillers Municipaux excusés : 0

1- COMMUNICATIONS

M. le Maire informe l'assemblée qu'il retire à l'ordre du jour le point n° 18 « Donation avec charge émanant de l'association « Violette Aturine Omnisports » au profit de la commune d'Aire sur l'Adour ».

M. Brunello, Président de l'association de la Violette Aturine Omnisports, souhaite une exclusivité pour l'exercice de ses activités associatives et sportives d'une durée de 60 ans minimum. C'est pourquoi, Maître Audhuy, notaire à Aire sur l'Adour et la commune se renseignent respectivement sur la faisabilité d'une telle durée.

2- ADOPTION DU COMPTE-RENDU ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MARS 2019 (DELIBERATION N° 2019-017)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu et le procès-verbal établis suite à la séance du Conseil Municipal du mercredi 13 mars 2019.

M. Marti a demandé à ce qu'il soit indiqué dans le procès-verbal les éléments suivants : M. Marti demande des précisions sur le projet bowling car un bail devait être signé au 1^{er} janvier. Il précise également : « comment se fait-il que des travaux ont pu être effectués alors qu'aucun bail n'a été signé. Heureusement qu'il n'y a pas eu d'accidents ». M. Marti dénonce le fait que les choses n'aient pas été faites dans les règles comme la signature d'un bail avant travaux.

M. Cabé a également demandé qu'il soit rajouté ceci : C'est pourquoi, M. Cabé interpelle M. Pellarini en lui disant : « J'ai le plus grand respect pour le chef d'entreprise que tu es mais je ne comprends pas le rôle de potiche qu'est le tien en tant que conseiller municipal, mais c'est ton problème ».

Le procès-verbal est donc modifié.

3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2019-018)

Concernant le Budget principal de la commune, Mme Assibat, Adjointe au Maire en charge des finances, a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2018 présentait pour sa section de fonctionnement un excédent à hauteur de 959.397,03 euros et un excédent de sa section d'investissement à hauteur de 1.467.973,83 euros.

Il revenait ainsi à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition, sur le Budget principal 2019, de l'excédent de la section de fonctionnement 2018 de ce budget, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir. L'excédent constaté de la section d'investissement sera automatiquement reporté au Budget principal 2019 au sein de cette même section d'investissement.

Il était donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation de résultat de fonctionnement constatée au sortir de l'exercice 2018 comme suit 59.397,03 euros en section de fonctionnement (compte 002/excédeant) et 900.000,00 euros en section d'investissement (compte 1068) du Budget principal 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget principal de l'exercice 2018, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2019, du Compte Administratif de l'exercice 2018,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget principal pour l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 959.397,03 euros,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget principal pour l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de la section d'investissement à hauteur de 1.467.973,83 euros,

A DECIDE d'affecter le résultat du Compte Administratif du Budget principal de l'exercice 2018 comme suit, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir :

BUDGET PRINCIPAL	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Excédent de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2018	959.397,03 euros
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET 2019	
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2019	900.000,00 euros
Report créditeur au compte 002/excédernt de la section de fonctionnement du budget 2019	59.397,03 euros

L'excédent constaté de la section d'investissement pour 2018 (1.467.973,83 euros) sera automatiquement reporté au Budget principal 2019 au sein de la section d'investissement.

4- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE « GARAGES » (DELIBERATION N° 2019-019)

Concernant le Budget annexe "Garages", Mme Assibat, Adjointe au Maire en charge des finances, a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2018 présentait pour sa section de fonctionnement un excédent à hauteur de 35.748,42 euros et un équilibre de sa section d'investissement à hauteur de 0 euro.

Il revenait donc désormais à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition de l'excédent de la section de fonctionnement 2018 de ce Budget annexe, sachant que du fait de l'équilibre du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir.

Il était donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation de la totalité de cet excédent de la section de fonctionnement pour l'exercice 2018 (35.748,42 euros) en section de fonctionnement (compte 002/excédernt) de ce Budget annexe 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2018, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2019, du Compte Administratif de l'exercice 2018,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 35.748,42 euros,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2018 fait apparaître un équilibre de la section d'investissement à hauteur de 0 euro,

A DECIDE d'affecter le résultat du Compte Administratif du Budget annexe "Garages" de l'exercice 2018 comme suit, sachant que du fait de l'équilibre du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait donc pas de déficit à couvrir :

BUDGET ANNEXE "GARAGES"	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Excédent de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2018	35.748,42 euros
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET 2019	
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2019	-
Report créditeur au compte 002/excédent de la section de fonctionnement du Budget 2019	35.748,42 euros

5- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL «LES CHENES » (DELIBERATION N° 2019-020)

Concernant le Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes", Mme Assibat, Adjointe au Maire en charge des finances, a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2018 présentait pour sa section de fonctionnement un équilibre à 0 euro et un excédent de sa section d'investissement à hauteur de 30.403,53 euros.

Il n'y avait donc pas d'excédent de fonctionnement à affecter à ce Budget annexe 2019. L'excédent constaté de la section d'investissement sera automatiquement reporté à ce Budget annexe 2019 au sein de cette même section d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2018, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2019, du Compte Administratif de l'exercice 2018,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2018 fait apparaître un équilibre à 0 euro pour la section de fonctionnement,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de la section d'investissement à hauteur de 30.403,53 euros,

A CONSTATE qu'il n'y avait donc pas d'excédent de fonctionnement à affecter au Budget 2019.

L'excédent constaté de la section d'investissement sera automatiquement reporté à ce Budget annexe 2019 au sein de cette même section d'investissement.

6- BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2019-021)

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, Mme Assibat, Adjointe au Maire en charge des finances, a présenté, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2019 qui s'équilibrat, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 11.216.017,12 euros. Pour ce projet de Budget principal 2019, la section de fonctionnement s'équilibrat ainsi, en dépenses et en recettes, à 5.818.721,39 euros et la section d'investissement s'équilibrat, en dépenses et en recettes, à 5.397.295,73 euros.

Mme Assibat a ensuite invité l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2019 de la commune (Budget principal).

Ce projet de Budget principal 2019 a été présenté en détail.

FONCTIONNEMENT

Mme Assibat est revenue largement sur les dépenses et recettes de cette section de fonctionnement, article par article, en se basant notamment sur un document détaillé communiqué en ce sens auprès des Conseillers Municipaux avec leurs convocations.

Les dépenses de fonctionnement prévues au Budget principal 2019 s'élèvent au total à 5.818.721 € soit :

- + 101.685 € par rapport au Budget principal 2018 (+ 1,78 %),
- + 948.306 € par rapport au Compte Administratif 2018 (+ 19,47 %).

Les principales dépenses de fonctionnement pour 2019 se présentent ainsi :

DEPENSES	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution % (BP 2018/ BP 2019)
Charges à caractère général	1.650.595 €	1.388.191 €	1.647.045 €	- 0,22 %
Charges de personnel	2.414.800 €	2.297.872 €	2.426.500 €	+ 0,48 %
Atténuation de produits	246.821 €	219.710 €	246.821 €	-
Dépenses imprévues	20.000 €	0 €	20.000 €	-
Opérations d'ordre	286.201 €	283.063 €	272.913 €	- 4,64 %
Autres charges de gestion courante	557.069 €	497.616 €	535.012 €	- 3,96 %
Charges financières	205.000 €	177.360 €	175.320 €	- 14,48 %
Charges exceptionnelles	6.550 €	6.603 €	6.000 €	- 8,40 %
Virement à la section d'investissement	330.000 €	0 €	489.110 €	+ 48,22 %
Autres charges (cessions)	-	-	-	-
TOTAL	5.717.036 €	4.870.415 €	5.818.721 €	+ 1.78 %

Mme Assibat indique que le poste « Energie/Electricité » augmente cette année.

Un nouveau poste est créé cette année celui intitulé « Autres fournitures non stockée » pour 52 000€. Il s'agit du fleurissement de la ville mais également de la plantation des arbres.

Quant au poste « Primes d'assurances », il a diminué de moitié suite à l'obtention d'un nouveau marché.

Une augmentation du poste « Rémunération d'intermédiaires et honoraires divers » car depuis cette année il faut prévoir des crédits pour les contrôles de légionnelles dans les ERP.

S'agissant des charges de personnel, Mme Assibat précise une augmentation de 0,48 % par rapport au BP 2018. Cette année il est prévu de remplacer les 4 agents partant à la retraite, les avancements de grade, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires, les heures supplémentaires pour les élections européennes, manifestations...

Le virement à la section d'investissement est de 489 110 €.

Le poste « Indemnités des élus » diminue du fait de la baisse du nombre d'adjoints, mais aussi une baisse au titre du SDIS (-3,93%).

Le poste « Subventions aux associations et personnes de droit privé » prévoit un montant de 215 550 € pour les associations, un fond de réserves de 14 450 € ainsi qu'un montant de 50 000 € qui sera alloué dans le cadre d'Auto Prem's.

Les recettes de fonctionnement prévues au Budget principal 2019 s'élèvent au total à 5.818.721 €, soit :

- + 101.685 € par rapport au Budget principal 2018 (+ 1,78 %),

- 11.090 € par rapport au Compte Administratif 2018 (- 0,19 %).

Les principales recettes de fonctionnement pour 2019 se présentent ainsi :

RECETTES	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution BP 2018 / BP 2019
Résultat de fonctionnement reporté	37.748 €	37.748 €	59.397 €	+ 57,35 %
Atténuation de charges	113.000 €	119.395 €	110.000 €	-2,65 %
Opérations d'ordre	27.200 €	-	16.000 €	- 41,18 %
Produits de gestion courante	78.854 €	81.074 €	75.257 €	- 4,56 %
Impôts et taxes	3.780.666 €	3.830.260 €	3.844.989 €	+ 1,70 %
Dotations et subventions	1.317.068 €	1.354.995 €	1.340.548 €	+ 1,78 %
Autres produits de gestion courante	362.000 €	397.725 €	372.000 €	+ 2,76 %
Produits financiers	0 €	37 €	30 €	-
Produits exceptionnels	500 €	8.578 €	500 €	-
Reprise sur amortissements	0 €	-	0 €	-
TOTAL	5.717.036 €	5.829.812 €	5.818.721 €	+ 1,78 %

Une diminution des droits de stationnement (aire de grand passage pour les gens du voyage) et une diminution des recettes liées à la location du Centre d'Animation car cette salle est prêtée aux associations.

Les recettes des impôts et taxes sont en augmentation (1,70 %) avec un produit fiscal "attendu" de 3.423.280 euros.

La commune percevra cette année 96 044 € au titre de la taxe sur les déchets.

S'agissant de la taxe sur l'électricité, il est inscrit 135 000 €.

Une diminution du poste « Droit de mutation » est à prévoir par rapport à l'année 2018.

Le chapitre « Dotations et subventions augmente légèrement (1,78 %).

Mme Assibat précise avoir reçu la notification de la DGF, DSR et DNP.

	BP 2019	Notification 2019
DGF	521 996 €	524 554 €
DSR	431 036 €	461 503 €
DGD	149 077 €	149 077 €
DNP	40 000 €	50 669 €

Mme Assibat précise qu'il s'agira d'une recette supplémentaire de 43 694 €.

Les allocations compensatrices au titre de la TH/TF sont en augmentation de 6,18 %.

Les revenus des immeubles seraient de 370 000 €.

INVESTISSEMENT

Mme Assibat est revenue largement sur les dépenses et recettes de cette section d'investissement, opération par opération, en se basant notamment sur un document détaillé communiqué en ce sens auprès des Conseillers Municipaux avec leurs convocations.

Les dépenses d'investissement prévues au Budget principal 2019 s'élèvent au total à 5.397.296 €, soit :

- 936.789 € par rapport au Budget principal 2018 (- 14,79 %),
- + 1.943.898 € par rapport au Compte Administratif 2018 (+ 56,29 %).

Les principales dépenses d'investissement du Budget principal pour 2019 se présentent ainsi :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Restes à réaliser dépenses (n-1)	1.714.151 €	1.949.285 €	2.559.684 €	3.290.035 €	3.204.368 €	3.162.230 €
Déficit investissement (n-1)	-	-	-	-	-	-
Remboursement de la dette en capital	933.666 €	901.161 €	879.990 €	862.360 €	810.248 €	769.950 €
Compte courant d'associés (GES)	-	-	250.000 €	-	-	-
Régularisation amortissements	380 881 €	-	-	-	-	-
Régularisation TVA	170 €	-	-	-	-	-
Travaux et équipements sportifs	14.500 €	298.410 €	127.596 €	36.480 €	88.162 €	13.370 €
Patrimoine historique et équipements culturels	191.500 €	100.398 €	56.000 €	70.000 €	805.483 €	35.500 €
Bâtiments et équipements publics	164.050 €	80.060 €	159.100 €	4.400 €	83.300 €	381.250 €
Equipements des services municipaux	169.750 €	44.566 €	45.015 €	71.998 €	44.328 €	122.860 €
Equipements de sécurité	10.000 €	4.500 €	1.000 €	800 €	4.000 €	5.200 €
Amélioration des quartiers	292.539 €	93.130 €	59.038 €	483.117 €	587.433 €	789.035 €
Environnement	30.300 €	33.500 €	14.000 €	15.000 €	5.000 €	-
Subventions d'équipement	195.124 €	423.212 €	48.000 €	187.338 €	373.763 €	117.901 €
Acquisitions foncières	0 €	0 €	200.000 €	7.000 €	328.000 €	-
TOTAL	4.096.631 €	3.928.222 €	4.399.423 €	5.028.528 €	6.334.085 €	5.397.296 €

Les principaux investissements prévus par la commune en 2019 (Budget principal) :

Travaux et équipements sportifs :

- Extraction locaux stockage de la salle Omnisports,
- Matériel pédagogique,
- Des travaux d'assainissement à l'aérodrome pour que les forains puissent s'y installer pendant les fêtes patronales.

Patrimoine historique et équipements culturels :

- Une statue du pèlerin est prévue.
- Une mise aux normes de l'alimentation des cloches de l'église Ste Quitterie.

Bâtiments et équipements publics :

- Des travaux seront prévus (menuiseries au presbytère, grilles pour les box du marché couvert, création du cheminement de la M.S.A.P., création de locaux de stockage au Centre d'Animation...),

- La démolition du garage « Lahet » est prévue (236 000 €),
- Les travaux d'accessibilité seront poursuivis.

Equipements des services municipaux :

- Véhicules (44 000 €), fourgon (30 000 €), banquêteuse (14 400 €), chapiteau, herse ...
- L'acquisition de terminaux électroniques pour la Police Municipale,
- L'informatisation de la Mairie.

Amélioration des quartiers :

- Travaux rue René Méricam,
- Travaux sur l'ouvrage de la minute (210 600 €) pour mettre en place une vanne,
- Travaux parking et route Cité G. Crampe (240 000 €),
- La réfection de trottoirs (42 000 €),
- Les feux tricolores (60 000 €).

Equipements de sécurité :

- Divers matériels.

Subventions d'équipement :

Des dépenses seront à prévoir auprès :

- du SYDEC (terrains de sports Plaine des Jeux, parking Allées de l'Adour, rue des Maraîchers, rue de la Chataigneraie).
- de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour pour la rue de la Chataigneraie (45 000€).

Les recettes d'investissement prévues au Budget principal 2019 s'élèvent au total à 5.397.296 €, soit :

- 936.789 € par rapport au Budget principal 2018 (- 14,79 %),
- + 475.924 € par rapport au Compte Administratif 2018 (+ 9,67 %).

Les principales recettes d'investissement du Budget principal pour 2019 se présentent ainsi :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Restes à réaliser recettes (n-1)	1.046.829 €	937.860 €	696.405 €	907.158 €	759.482 €	1.591.094 €
Excédent investissement (n-1)	573.773 €	846.576 €	1.083.889 €	1.430.925 €	1.873.290 €	1.467.974 €
Excédent de fonctionnement (n-1)	429.968 €	620.393 €	1.016.637 €	1.061.565 €	1.000.000 €	900.000 €
Virement de la section de fonctionnement	-	-	250.000 €	300.000 €	330.000 €	489.110 €
Amortissement	322.210 €	328.541 €	289.088 €	301.791 €	286.200 €	272.913 €
FCTVA	362.784 €	144.628 €	165.713 €	64.495 €	200.000 €	255.314 €
Compte courant d'associés (GES)	-	-	-	-	250.000 €	-
TA	100.000 €	80.000 €	50.000 €	30.000 €	50.000 €	90.890 €
Subventions Etat / CG 40 / CR Aquitaine pour Eglise Sainte-Quitterie	123.875 €	-	55.000 €	-	-	-

Subventions Etat / CG 40 / CR Aquitaine pour Hôtel de Ville	-	-	-	-	400 000 €	-
Subventions État / CG 40 pour extension salle Omnisports	-	-	158.223 €	-	-	-
Subvention CD40 (FEC)	-	-	-	11 300 €	10 000 €	10 000 €
Fonds de concours Com. Com. Quai des Graverots	-	3.515 €	-	200 000 €	262 818 €	-
Subvention CG40 rue René Méricam	-	-	-	-	193 500 €	-
Autres subventions	-	-	29.006 €	1.294 €	178.795 €	-
Emprunt	550.000 €	860.000 €	400.000 €	720.000 €	540.000 €	320.000 €

L'emprunt prévu au Budget principal 2019 (320.000 €) représente 6,91 % du total des dépenses d'investissement 2019 hors remboursement de la dette en capital.

La commune poursuit sa politique active de désendettement sur ce mandat sans augmentation de sa fiscalité « ménages ».

Années	Encours au 31/12	Annuités
CA 2012	6 889 266 €	1 472 793 €
CA 2013	6 743 962 €	1 279 342 €
CA 2014	6 491 129 €	1 207 765 €
CA 2015	6 464 967 €	1 138 542 €
CA 2016	5 991 977 €	1 107 836 €
CA 2017	5 864 617 €	1 052 230 €
CA 2018	5 604 368 €	982 247 €
BP 2019	5 164 418 €	940 260 €
<i>Soit</i>	<i>- 7,85 %</i>	<i>- 4,27 %</i>

M. Cabé demande à quel moment les subventions seront votées ?

M. le Maire précise que les subventions sont votées dans le cadre du budget et que la section de fonctionnement est votée par chapitre et la section d'investissement par opération.

M. Cabé indique qu'il y a des élus qui sont dit « intéressés » par conséquent ils ne peuvent participer au vote de l'attribution des subventions.

M. Marti précise qu'il existe une disparité entre le montant attribué à l'ACCA et l'association « Pêche et Pisciculture » et souhaite en connaître la raison.

M. Souc, adjoint en charge des associations précise qu'il y a une disparité depuis 2015 car la municipalité avait attribué en 2015 un local à l'ACCA et réalisé des travaux pour le compte de celle-ci.

M. le Maire précise également que les finances de l'ACCA sont correctes et qu'il n'y a pas lieu au vu de leur budget d'augmenter le montant de la subvention. M. Souc précise qu'il a attribué le montant de la subvention en fonction de leur demande soit 550 €.

M. Barraillh Lafargue précise que la commune paye à la communauté de communes la charge des déchets de venaison, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Mme Gachie précise qu'au repas de la chasse, le Président de l'ACCA avait sollicité M. Barraillh Lafargue pour une augmentation importante de leur subvention. M. Barraillh Lafargue avait répondu qu'avec la baisse des dotations de l'Etat cela ne serait pas possible. C'est pourquoi le Président de l'ACCA a rendu son dossier de subvention en indiquant la même somme que les années précédentes.

M. le Maire regrette que ce débat n'ai pas eu lieu en commission.

M. Marti indique qu'il aurait été souhaitable d'augmenter le montant de la subvention aux Arsouillos car à partir de cette année ils prennent en charge la gestion de la novillada. C'est pourquoi, M. Marti propose de prendre 3000 € sur le poste « Réserves ».

M. le Maire est surpris et demande à M. Marti de reprendre tous les comptes-rendus des conseils municipaux. En effet, depuis 2015, une enveloppe pour la tauromachie était attribuée pour 15 000 € et à titre exceptionnel l'année dernière pour 20 000 €. M. Marti avait indiqué l'année passée que la municipalité avait mis trop d'argent dans la tauromachie. M. Cabé avait également précisé qu'il y avait peut-être un spectacle de trop. Il était donc temps de diminuer ces dépenses. M. le Maire a indiqué avoir reçu les membres des Arsouillos et ont accepté de prendre le risque de s'occuper de la novillada sans une aide supplémentaire de la ville.

M. Marti précise qu'avec Mme Bourretere et Mme Saint Germain, ils ne participeront pas au vote des subventions car ils sont directement liés à l'exécutif de certaines associations. Mme Dauba en a fait de même.

Mme Saint Germain indique qu'elle fera les mêmes remarques que les années passées à savoir sur les charges à caractère général, une grosse différence entre les sommes inscrites au budget et celles réellement engagées. En 2015 – 437 000 €, en 2016 – 275 000 €, en 2017 -223 000 € et en 2018 – 262 000 €. Depuis 2016, les dépenses engagées ont augmenté de 13 % sur les 3 années soit une moyenne de 4,33 %. Si ce pourcentage était appliqué cette année, le budget aurait dû être de 1 450 000 € au lieu de 1 647 045 € soit 200 000 € de moins.

Mme Saint Germain précise que les élus de l'opposition ne sont pas contre le fleurissement de la ville mais pas pour ce montant-là.

M. le Maire demande à Mme Saint Germain quel serait le montant qui pourrait être attribué au titre du fleurissement ?

Mme Saint Germain pense que 25 000 € serait raisonnable.

Pour information, M. le Maire indique qu'en 2013 le montant était de 42 000 € pour le fleurissement.

Mme Saint Germain se réfère au PV du conseil municipal du 13 mars 2019, il est écrit : « S'agissant des charges de personnel et frais assimilés, il n'y aura pas de changements substantiels par rapport à l'année précédente ». De plus, les 4 départs à la retraite seront remplacés par des agents disposant d'indices de rémunération moindres. Mme Saint Germain constate également qu'entre les dépenses engagées et les dépenses constatées il y a un écart important – 0,58 % en 2016, +1,33 % en 2017, + 1,16 % en 2018. En appliquant un coefficient de 1,50 % en 2019, le chapitre 012 serait de 2 332 000 € soit – 100 000 €.

Il y a donc sur ces 2 postes une surestimation de ces dépenses de 300 000 €, sans oublier les recettes notifiées de l'Etat de + 43 000 €.

Mme Saint Germain propose de ne pas emprunter et d'augmenter le virement de la section d'investissement avec les 343 000 €.

En cette fin de mandat, Mme Saint Germain pense que ce serait opportun.

Si cette proposition était entendue de la majorité, les élus de l'opposition pourraient voter pour ce budget.

S'agissant de l'investissement, M. le Maire précise que les investissements proposés dans ce budget touchent tous les secteurs : la vie au quotidien des Aturins, le milieu associatif, l'amélioration des conditions de travail des agents... Il ne s'agit donc pas d'un budget de transition ni pré-électoral.

De plus, lors du DOB, il était inscrit la rue du Mas. M. Cabé avait souligné qu'il n'était pas judicieux d'inscrire les crédits si les travaux ne pouvaient être réalisés dans l'année. M. le Maire indique que GES pouvait réaliser les travaux en une seule tranche alors que le SYDEC (Eau) ne pouvait les réaliser en une seule fois mais par tranches. De ce fait, il est inscrit la réalisation du parking Gaston Crampe à la place de la rue du Mas.

M. Marti indique qu'il n'y a pas de désaccord majeur sur ce budget d'investissement, il aurait pu être voté pour certaines dépenses telles que le parking de Gaston Crampe. M. Marti demande à ce que ce budget soit voté poste par poste car 2 points entraînent leur désapprobation.

Le 1^{er} est le projet de la statue du pèlerin. Y a-t-il une réelle plus-value pour cette statue qui nécessite de mettre une dépense de 30 000 € ? M. Marti ne le pense pas. Il n'est donc pas pour ce projet qui d'ailleurs n'a jamais été débattu en commission « Culture » mais seulement été évoqué.

M. Marti dit : « donc 30 000 € d'argent public pour une statue de taille humaine que l'on va poster dans un endroit pas très visible près de la Place du Commerce , ce n'est pas possible ».

Sur le 2nd point, M. Marti indique qu'ils sont contre le recours à l'emprunt de 320 000 €, car des économies peuvent être réalisées en fonctionnement avec des chiffres mieux évalués.

M. le Maire rappelle l'importance du nombre de pèlerins (10 000) qui passent en ville et l'impact économique engendré par leur venue. Il semblait opportun et légitime de symboliser par le biais d'une statue cette place importante qu'est Aire sur l'Adour au travers des Chemins de Saint-Jacques et de l'Eglise Sainte-Quitterie. Cette statue était bien accueillie par l'Association Départementale des Amis de Saint-Jacques de Compostelle. M. Marti préféreraient que cette dépense puisse permettre une meilleure ouverture de l'Eglise Sainte-Quitterie car les pèlerins qui arrivent le soir ne peuvent pas la visiter.

M. Cabé précise qu'à l'AG de l'Office de Tourisme Communautaire il y a eu un débat quant à l'organisation des visites de l'Eglise Sainte Quitterie. Les 10 000 pèlerins doivent être correctement accueillis, hébergés et bénéficier de visites du patrimoine historique classé à l'UNESCO. Aujourd'hui, les pèlerins qui arrivent entre 15 heures et 17 heures ne peuvent visiter l'Eglise de Sainte Quitterie car elle est fermée. Les hébergeurs des pèlerins se plaignent de cette nouvelle organisation. Ce n'est pas une statue qui va améliorer la visite des pèlerins. Il faudrait un plan d'ensemble qui prenne en compte le fait culturel, patrimonial et qui examine point par point tous les différents aspects des pèlerins.

De plus, M. Cabé indique qu'il faudrait aussi s'interroger dès à présent sur les visites de la salle du Trésor car l'Etat prend en charge l'investissement et la ville le fonctionnement (accueil, visite, etc). M. Cabé dit : « Si les visites de la salle du Trésor se font comme actuellement celle de Sainte Quitterie, ce serait une véritable catastrophe. Si la ville n'est pas en mesure de le faire, cela pourrait être une compétence communautaire qui aurait du sens ».

M. Le Maire précise qu'il ne s'agit pas de mettre une statue pour éviter d'accueillir des pèlerins. S'agissant des visites de la salle du Trésor, il y aura des discussions avec l'Etat afin de mettre en place une organisation.

Mme Dauba fait lecture d'une lettre : « Depuis le mois d'octobre et la prise de position de certains d'entre nous, l'encre coule à flot et à la lecture du dernier Cœur des Aturins où le Maire, directeur de publication, s'accorde 3 pages d'auto interview, il me semble que ce n'est plus un journal municipal mais plus un journal de propagande. Dans le dernier en date le mot de la majorité qui n'en est plus une, que dire ? Quand je lis ces quelques lignes disant que nous sommes cupides, avides de pouvoir et sans morale. Quand le vote du budget est présenté tel une série télé sans doute Adour Gloire et Royauté. Entre médisance, démagogie, turpitude soyons sérieux. Pour qui voulez-vous nous faire passer ? Quant toi, Xavier depuis 5 ans tu n'as eu de cesse d'écarter tous ceux qui ne sont pas d'accord avec toi pour conserver un petit quartier d'élus dévoués qui t'entourent sans évoquer les élus fantômes qui votent par procuration depuis trop longtemps. Nous avons simplement choisi d'exprimer librement nos choix et nos idées sans contrainte et là est sans doute toutes nos différences. Alors le budget me direz-vous. En élus responsables, nous avons étudié ce budget avec attention et nous avons bien compris que ce budget est un budget établi à minima destiné à proposer un projet piscine à 8,5 millions d'euros HT lors de ton prochain mandat. Puis que tu nous l'as dit en septembre 2017, tu écraseras toute personne qui se mettra en travers de ton chemin. Sympathique façon d'être pour une personne qui pense qu'à l'intérêt général. Voter c'est cautionner et se taire c'est renoncer. Ce soir nous ne ferons pas partie de cela. Nous ne cautionnerons pas la souffrance humaine et le mode de management des agents municipaux. En 5 ans un service des sports et des ressources humaines décimés, des arrêts de travail, des départs volontaires. Nous ne faisons pas partie de ceux qui cautionnent l'attribution d'un logement municipal à un membre du conseil municipal. Nous ne cautionnons pas le fait de faire pression sur un élu avant un vote en divulguant des informations tenues au secret professionnel. Quel manque d'éthique. Vous l'aurez compris avec un peu plus d'éthique et de classe mais sans entraver les projets de la ville (en cas de vote contre

comme cela est prévu dans le CGCT article 16-12-2) ce soir nous avons choisi de voter chacun librement en fonction de nos convictions ».

M. le Maire précise ne pas avoir compris la démarche de Mme Dauba car il s'agit de s'exprimer sur les dossiers qui concernent toutes les Aturines et les Aturins tant en investissement qu'en fonctionnement. Les griefs portés à l'encontre de M. le Maire ne doivent pas interférer sur l'action publique. M. le Maire reste prudent quant aux résultats de 2020 et précise qu'ils feront campagne avant les élections. Une élection n'est jamais gagnée par qui que ce soit.

M. Cabé demande que le budget soit voté à bulletin secret.

M. le Maire trouve incroyable cette demande car le budget de fonctionnement est voté chapitre par chapitre et l'investissement opération par opération. M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent voter à bulletin secret. Seul M. Cabé le demande.

M. Cabé indique que l'article L.3661-3 du CGCT précise que l'attribution des subventions donnent lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Après en avoir délibéré et par 12 voix pour, 7 abstentions (*Mme Régine MAURO, Mme Nadine JOIE, Mme Marie-France BARRE, M. Stéphane LACAU, M. Christophe CARTEAU, M. Jean-Claude DARRACQ-PARIES, Mme Delphine DAUBA*) et 7 contre (*M. Marc HAVARD, M. Robert CABE, Mme Paulette SAINT GERMAIN, Mme Florence GACHIE, Mme Agathe BOURRETERE, M. Jérémie MARTI, M. Jérôme SAUBOUAS*) le Conseil Municipal adopte le projet de budget principal de la commune pour l'exercice 2019 tel que présenté par M. le Maire et arrête les dépenses de la section de fonctionnement à 5.818.721,39 euros et les recettes de la section de fonctionnement à 5.818.721,39 euros.

Après en avoir délibéré et par 12 voix pour, 8 abstentions (*Mme Régine MAURO, Mme Nadine JOIE, Mme Marie-France BARRE, M. Stéphane LACAU, M. Christophe CARTEAU, M. Jean-Claude DARRACQ-PARIES, M. Marc HAVARD, Mme Delphine DAUBA*) et 6 contre (*M. Robert CABE, Mme Paulette SAINT GERMAIN, Mme Florence GACHIE, Mme Agathe BOURRETERE, M. Jérémie MARTI, M. Jérôme SAUBOUAS*) sur l'opération « 19233 : Equipements culturels 2019 », et sur le recours à l'emprunt pour un montant de 320 000 euros, le Conseil Municipal adopte le projet de budget principal de la commune pour l'exercice 2019 tel que présenté par M. le Maire et arrête les dépenses de la section d'investissement à 5.397.295,73 euros et les recettes de la section d'investissement à 5.397.295,73 euros.

Le Budget principal de la commune pour l'exercice 2019 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 11.216.017,12 euros.

7- BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « GARAGES » (DELIBERATION N° 2020-022)

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, Mme Assibat a présenté, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune "Garages" pour l'exercice 2019 qui s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 38.748,12 euros. Pour ce projet de Budget annexe "Garages" 2019, la section de fonctionnement s'équilibrerait ainsi, en dépenses et en recettes, à 38.748,12 euros et la section d'investissement s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, à 0 euro.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2019 tel que présenté par Mme Assibat et a arrêté les dépenses de la section de fonctionnement à 38.748,12 euros, les recettes de la section de fonctionnement à 38.748,12 euros, les dépenses de la section d'investissement à 0 euro et les recettes de la section d'investissement à 0 euro.

Le Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2019 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 38.748,12 euros.

8- BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE RELATIF AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES CHENES » (DELIBERATION N° 2019-023)

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, Mme Assibat a présenté, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2019 qui s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 939.383,51 euros. Pour ce projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" 2019, la section de fonctionnement s'équilibrerait ainsi, en dépenses et en recettes, à 293.391,99 euros et la section d'investissement s'équilibrerait, en dépenses et en recettes, à 645.991,52 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2019 tel que présenté par Mme Assibat et a arrêté les dépenses de la section de fonctionnement à 293.391,99 euros, les recettes de la section de fonctionnement à 293.391,99 euros, les dépenses de la section d'investissement à 645.991,52 euros et les recettes de la section d'investissement à 645.991,52 euros.

Le Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2019 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 939.383,51 euros.

9- TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES COMMUNALES – ANNEE 2019 (DELIBERATION N° 2019-024)

Mme Assibat a rappelé à l'Assemblée que faisant suite à l'adoption, au cours de cette même séance, du Budget principal de la commune pour l'exercice 2019, il convenait désormais pour le Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des trois contributions directes communales (dites "taxes ménages") pour l'année 2019 et ce, afin d'obtenir un produit fiscal "attendu" de 3.423.280 euros nécessaire pour permettre l'équilibre du Budget principal de la ville pour cet exercice.

Pour se faire, il était ainsi proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (parts communales) par rapport à l'année 2018.

Considérant que les bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2019, telles que communiquées par les services de l'Etat à la commune, s'élevaient respectivement à 9.685.000 euros pour la Taxe d'Habitation, à 10.061.000 euros pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et à 151.700 euros pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, pour obtenir un produit fiscal "attendu" de 3.423.280 euros nécessaire à l'équilibre du Budget principal de la ville pour l'exercice 2019, a décidé de fixer, comme suit, les taux respectifs des trois contributions directes communales dites "taxes ménages" (pas d'augmentation comparé à l'exercice 2018) :

- 16,55 % pour la Taxe d'Habitation ;
- 17,37 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- 48,00 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Pour l'année 2019, les bases fiscales prévisionnelles de la commune telles que notifiées par les Services Fiscaux sont les suivantes :

	2014 Réel	2015 Réel	2016 Réel	2017 Réel	2018 Réel	2019 Prévisionnel	Evolution % 2018 / 2019
Bases TH	9.239.226	9.676.089	9.311.893	9.314.453	9.360.755	9.685.000	+ 3,46 %
Bases TFB	9.058.215	9.684.101	9.738.864	9.880.280	9.925.701	10.061.000	+ 1,36 %
Bases TFNB	155.038	148.028	149.283	147.371	155.158	151.700	- 2,23 %
Total	18.452.479 (+ 0,95 %)	19.508.218 (+ 5,72)	19.200.040 (- 1,58)	19.342.104 (+ 0,73)	19.441.614 (+ 0,51)	19.897.700	+ 2,35 %

Pour rappel, les taux moyens nationaux et départementaux de fiscalité directe locale appliqués par les communes étaient les suivants :

	Taux moyen national (2018)	Taux moyen départemental (2018)	Taux communaux applicables sur Aire (2018)	Taux communaux applicables sur Aire (proposition pour 2019)	Taux plafonds communaux (2019)
Taxe d'Habitation (TH)	24,54 %	25,78 %	16,55 %	16,55 %	54,45 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	21,19 %	19,96 %	17,37 %	17,37 %	50,48 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	49,67 %	53,77 %	48,00 %	48,00 %	131,45 %

10- ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS A LA CONDUITE AUTOMOBILE (AUTO PREM'S) (DELIBERATION N° 2019-025)

Par délibération en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a précédemment approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile en fixant le montant de chaque allocation à 500 euros. Il a par ailleurs précisé que la dépense serait imputée à l'article 6574 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté l'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) aux candidats suivants :

- Mme Marlène Carneiro-Bessa qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 6 mars 2019 et habitant Aire sur l'Adour 26 rue des Reinettes.

- Mme Amandine Nadal qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 13 mars 2019 et habitant Aire sur l'Adour 4 rue de Mexico.

- M. Stephen Guillaume qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 25 mars 2019 et habitant Aire sur l'Adour 6 place du Général Lieux.
- M. Alexandre Martinho qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 20 février 2019 et habitant Aire sur l'Adour 3 rue des Aulnes.
- M. Alexandre Vieira Santos qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 1er février 2019 et habitant Aire sur l'Adour 18 place du Commerce.
- Mme Julie Taillefumier qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 22 février 2019 et habitant Aire sur l'Adour 7 rue de Biroy.
- M. Antoine Cauzette qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 25 février 2019 et habitant Aire sur l'Adour 2 rue Jean Saint Blancard.
- M. Alfredo Couto-Ribeiro qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 22 février 2019 et habitant Aire sur l'Adour 399 impasse de Gamard - Castanet de Bas.
- Mme Pascale Becquet qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 14 mars 2019 et habitant Aire sur l'Adour Guillon II – Bâtiment B Apt 10.
- Mme Océane Navarlas qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 13 décembre 2018 et habitant Aire sur l'Adour La Pologne Bâtiment 2 Apt 7.

11- OUVERTURE / FERMETURE D'UN POSTE (DELIBERATION N° 2019-026)

Au regard notamment de la décision de la promotion interne d'un agent municipal au titre de l'année 2019 prise par M. le Maire après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir le poste suivant au sein des services municipaux :

- 1 poste permanent titulaire à temps complet d'Agent de maîtrise (avec effet au 1^{er} juillet 2019).

Mme Assibat précise qu'il s'agit de Monsieur Olivier Pomente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fermer le poste suivant au sein des services municipaux :

- 1 poste permanent titulaire à temps complet d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (avec effet au 1er juillet 2019).

12- CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS NON-TITULAIRES (DELIBERATION N° 2019-027)

Mme Assibat précise que pour assurer l'accroissement saisonnier d'activités dans les services de la Voirie, Espaces Verts et Naturels, Patrimoine ainsi que la piscine municipale, il revenait au Conseil Municipal de créer 18 emplois saisonniers à temps complet (14 emplois de catégorie C au grade d'adjoint technique, 1 emploi de catégorie C au grade d'adjoint administratif, 1 emploi de catégorie C au grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives et 2 emplois de catégorie B au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer les 18 emplois saisonniers. Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de droit public.

13- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (DELIBERATION N° 2019-028)

Mme Assibat précise que pour remplacer un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite, il était proposé au Conseil Municipal de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial. Considérant que les postes sont créés et supprimés par délibération du Conseil Municipal dans les conditions déterminées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir un poste permanent titulaire à temps complet d'Adjoint technique territorial avec effet au 1^{er} juillet 2019.

14- MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF TEMPORAIRE DE VIDEOPROTECTION LORS DES FETES LOCALES (DELIBERATION N° 2019-029)

Afin d'assurer au mieux la sécurité des biens et des personnes pendant les fêtes locales qui se tiendront du 13 au 16 juin 2019, il était proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection le vendredi 14 juin 2019 et le samedi 15 juin 2019 et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection le vendredi 14 juin 2019 et le samedi 15 juin 2019 et a autorisé M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

15- MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – AMENAGEMENT DE LA RUE RENE MERICAM (DELIBERATION N° 2019-030)

Dans le cadre de l'aménagement de la rue René Méricam et notamment du coût des travaux retenu lors de la passation du marché, il revenait au Conseil Municipal d'attribuer le marché public.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché public pour l'aménagement de la rue René Méricam à la société Colas So Agence des Landes – 40090 Saint Avit pour un montant de 776 400,00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché et notamment les avenants et les actes contractuels s'y référant.

16- AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE (DELIBERATION N°2019-031)

M. Pomiès a rappelé que la forêt communale d'Aire sur l'Adour est entièrement située sur le territoire de la commune. La principale fonction de la forêt communale est la production de bois d'œuvre de qualité, mais également des enjeux de biodiversité, paysagers et d'accueil du public.

Le programme d'actions présenté par les services de l'Officie National de la Forêt (ONF) pour la période 2019-2038 a pour objectif principal la production de bois tout en intégrant les aspects sociaux et environnementaux.

Le programme d'action du projet d'aménagement de la forêt communale d'Aire sur l'Adour prévoit :

En matière de coupes :

- la régénération des parcelles 3.b, 12.a, 14.a (chênaie âgée) pour une surface de 16,40 ha,
- la régénération et la reconstitution par plantation de pin maritime des parcelles 8.c et 17 pour des surfaces respectives de 3,10 et 6,39 ha,
- la création d'un groupe d'amélioration de 124,60 ha.

En matière de travaux :

Les principaux travaux prévus, en dehors des entretiens classiques des plantations récentes sont :
- la reconstitution de la parcelle 13.c,
- la reconstitution de la parcelle 17,
- le suivi des régénérations naturelles (dégagements de semis, nettoiement et dépressage).

La mise en œuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter 503m³/an dont 164 m³/an en régénération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet d'aménagement de la forêt communale d'Aire sur l'Adour pour la période 2019-2038, de mettre à jour les concessions et d'enclencher le renouvellement de l'adhésion à PEFC.

17- MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE LA COURSE LANDAISE SUR LA REMISE EN CAUSE DE L'ASSIETTE FORFAITAIRE APPLICABLE AUX ACTEURS DE LA COURSE LANDAISE POUR LE CALCUL DES COTISATIONS ET DES CONTRIBUTIONS DE SECURITE SOCIALE (DELIBERATION N° 2013-032)

M. le Maire indique que La Fédération Française de la Course Landaise a dans une motion votée le 6 décembre 2018 constaté :

- que même s'il constitue une avancée appréciable par rapport au régime général, le rattachement proposé au régime de calcul des cotisations sociales des fédérations sportives avec application immédiate, entraînerait une augmentation excessivement brutale des coûts d'organisation d'une course landaise, modifierait le statut des acteurs licenciés à la Fédération Française de Course Landaise (FFCL), avec pour corollaire des formalités administratives complexes pour les bénévoles et pourrait porter un préjudice important à ce sport traditionnel, dont l'aspect patrimonial mérite une attention toute particulière, insuffisamment prise en considération,
- que la première réunion de travail concernant le nouveau régime et ses éventuelles modalités d'application dès le 1^{er} janvier 2019 n'a eu lieu que le 29 novembre 2018, alors que l'ensemble des pratiquants avaient déjà pris leurs licences 2019 et que la majorité des clubs ont déjà signé les contrats pour les courses landaises 2019,
- que la nécessité de refonder un nouveau modèle économique viable pour la course landaise qui résulterait des nouvelles dispositions n'a fait l'objet d'aucune réflexion approfondie qui n'aurait pu aboutir en l'espace de quelques semaines.

C'est pourquoi la Fédération Française de la Course Landaise a demandé une année dérogatoire supplémentaire aux conditions de 2018 pour lui laisser le temps de travailler en concertation sur la définition d'un nouveau régime de calcul et de le présenter à l'ensemble des composantes de la Course Landaise (ganaderos, licenciés, clubs,...), et s'engage à maintenir et à organiser le prélèvement des cotisations 2019 sur la base du dispositif en vigueur en 2018 dans l'attente de la fixation des nouvelles règles suite à la concertation qu'elle appelle de ses vœux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de soutenir l'action de la Fédération Française de la Course Landaise sur la remise en cause de l'assiette forfaitaire applicable aux acteurs de la course landaise pour le calcul des cotisations et des contributions de sécurité sociale.

18- QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe l'Assemblée du prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le 25 avril à Aire sur l'Adour. Il invite l'ensemble des élus municipaux à être présents pour accueillir les élus communautaires.

M. le Maire précise que l'école de Design de Mont de Marsan travaille actuellement sur les postes source. Ces postes sont gérés par GES mais appartiennent à la ville. Dans la continuité du Street Art réalisé à Aire sur l'Adour, GES a souhaité relooker ces postes. Aujourd'hui, 12 ont été réalisés, 3 autres seront effectués en collaboration entre les élèves de la Clinique Jean Sarrailh et des professionnels. De plus, un concours de dessin avec les écoles primaires d'Aire sur l'Adour sera lancé pour les postes suivants.

Mme Bourretere trouve l'idée très intéressante d'autant que les écoles y participeront. Toutefois, Mme Bourretere regrette que ce dossier n'est pas été évoqué en commission « Culture » et de ce fait qu'elle ne soit absolument pas au courant et passe ainsi pour une « imbécile ».

Mme Bourretere demande un point précis sur le personnel sportif.

M. Souc indique que le responsable du service des sports arrive début mai. Le recrutement des MNS est actuellement en cours et la piscine ouvrira fin mai, début juin.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 22h15.

* * *

Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera notamment publié au recueil des actes administratifs ainsi qu'au registre des délibérations de la Mairie d'Aire sur l'Adour.

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la Direction Générale des Services.



Le Maire
M. Xavier LAGRAVE



Le Secrétaire de Séance,
Mme Marie ASSIBAT

